



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/2/Add.1
25 mars 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-neuvième réunion
Montréal, 7-11 mars 2022
Reportée au 16, 18 et 20 mai 2022 (1^{re} partie) et
au 16-18 juin 2022 (2^e partie)¹

Additif

ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

**Évaluation du Fonds multilatéral par le Réseau d'évaluation de la performance
des organisations multilatérales**

Introduction

1. À la 83^e réunion, le Chef du Secrétariat a informé le Comité exécutif qu'il avait été chargé par le président et chef du Secrétariat du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) de mener une évaluation du Fonds multilatéral dans le cadre de son cycle d'évaluation de 2019. Le Comité exécutif a accepté de prêter son appui à la collaboration proposée entre le Secrétariat et le MOPAN dans son évaluation du Fonds multilatéral.²

2. Le MOPAN a évalué la performance du Fonds multilatéral en 2019. L'évaluation a porté sur l'efficacité organisationnelle du Fonds (aspects stratégique, opérationnel, relationnel et performance) et les résultats obtenus par rapport aux objectifs. Le rapport final de l'évaluation du Fonds par le MOPAN a été remis au Secrétariat le 22 décembre 2020.

3. L'évaluation a révélé plusieurs points forts du Fonds multilatéral, notamment qu'il s'agit d'une organisation ayant un seul objectif et des cibles extrêmement claires et réalisables faisant l'objet d'un mandat international qui a permis d'atteindre (ou est en voie de le faire) la grande majorité des cibles définies au titre du Protocole de Montréal pour les pays visés à l'article 5. Elle utilise de manière efficace un budget et des ressources financières relativement modestes et compte sur un personnel dévoué et hautement technique, qui garantit un examen et un suivi de qualité des projets proposés, et a créé des

¹ La première partie de la 89^e réunion du Comité exécutif se déroulera en ligne et la deuxième partie aura lieu en personne à cause du coronavirus (COVID-19).

² Paragraphes 18 et 22 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/72.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

relations de longue date et de confiance entre le personnel du Secrétariat, les membres du Comité exécutif et les agences bilatérales et d'exécution.

4. L'évaluation du MOPAN a aussi mis en évidence cinq domaines à améliorer : la fonction d'évaluation n'est pas assez rigoureuse, formative et analytique; la nécessité d'un cadre de résultats indépendant du calendrier de réglementation du Protocole de Montréal comprenant une série d'étalons de mesure du Fonds multilatéral même; la nécessité d'améliorer les fonctions de communication, à savoir un site Web à jour et convivial qui améliorerait les informations publiques et la responsabilité; la reconnaissance plus lente que prévue de la nécessité d'aborder la question de l'égalité des sexes en tant que question intersectorielle, malgré l'existence de politiques d'égalité des sexes dans les différentes agences d'exécution; et une plus grande attention à accorder à la vérification et à la pérennité des résultats.

5. Le Comité exécutif a examiné l'évaluation du Fonds multilatéral par le MOPAN à la 86^e réunion.³ Après la présentation des travaux du MOPAN par le représentant du gouvernement du Canada (le responsable institutionnel de l'évaluation du MOPAN), le rapport d'évaluation a été présenté par trois représentants du MOPAN, et les membres du Comité ont fait connaître leurs points de vue sur les domaines à améliorer recensés par le MOPAN dans son rapport d'évaluation.

6. Après l'échange de points de vue, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat du Fonds de préparer, aux fins d'examen à la 88^e réunion : i) un rapport donnant suite aux cinq principaux domaines à améliorer recensés dans le rapport d'évaluation du Fonds multilatéral 2019 par le MOPAN, en fournissant des renseignements et un projet de recommandations concernant ces domaines d'amélioration, y compris une estimation des ressources nécessaires à cet effet; et ii) un projet de réponse de la direction émanant du Comité exécutif, qui sera transmis au Secrétariat du MOPAN en lien avec l'évaluation mentionnée (décision 86/2(c)).

7. Le Secrétariat a soumis le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/2/Add.2 à la 88^e réunion, dans lequel il présente les cinq domaines à améliorer recensés dans le rapport d'évaluation et les commentaires du Secrétariat sur l'évaluation, ainsi que le projet de réponse de la direction au Secrétariat du MOPAN sur l'évaluation du Fonds multilatéral, joint à l'annexe I au même document.

8. Au cours de la période d'approbation intersessions de la 88^e réunion (PAI-88), certains membres ont indiqué qu'un débat en personne s'imposait à la 89^e ou la 90^e réunion sur les domaines à améliorer recensés dans le cadre de l'évaluation, afin d'offrir une orientation sur la future direction du Comité exécutif avant que le Secrétariat mette au point la réponse de la direction.

9. Après la publication du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/IAP/2, un membre a proposé que la question soit débattue à la 89^e réunion, compte tenu de l'intérêt manifesté par les membres, la forte charge de travail possible de la 90^e réunion et le fait que le Comité pourrait prendre plus d'une réunion avant de faire consensus sur la voie de l'avenir. Par la suite, le Comité exécutif a décidé de prendre note du rapport offrant une réponse aux cinq domaines à améliorer mis de l'avant dans l'évaluation 2019 du MOPAN, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/2/Add.2, et de reporter l'examen du rapport à la 89^e réunion (décision 88/1).

10. Dans sa réflexion sur les moyens d'aborder les cinq domaines à améliorer recensés dans l'évaluation du MOPAN, après avoir mené des consultations internes et pris en compte les observations émises au cours du PAI-88, le Secrétariat a abouti à une série d'observations révisées, notamment des mesures possibles pour les différents domaines à améliorer, dont les détails sont fournis ci-dessous. Ainsi, le Secrétariat propose un document actualisé (UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/2/Add.1) pour examen par le Comité exécutif. Le Comité exécutif pourrait souhaiter utiliser le présent document comme référence pour

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/2/Add.1

la suite des échanges et l'évaluation des mesures de suivi, dont la réponse de la direction du Comité exécutif au Secrétariat du MOPAN.

Domaines à améliorer

1. Fonction d'évaluation

La fonction d'évaluation n'est pas assez rigoureuse, formative et analytique. Les évaluations offrent surtout des résultats plutôt qu'une analyse et des explications de ces résultats. L'apprentissage d'enseignements est tacite au lieu d'être explicite et systématique.

Contexte

11. L'évaluation du MOPAN aborde la fonction d'évaluation au titre de « la planification et la programmation pragmatiques », qui positionnent la fonction d'évaluation dans la structure du Fonds multilatéral, l'attention à la qualité, la responsabilité et la mise en pratique des enseignements tirés.

12. Le Comité exécutif a reconnu le besoin d'une fonction d'évaluation dès 1997 et a recruté l'Administrateur principal, Suivi et évaluation en 1999. La pratique de l'évaluation et les demandes des membres de différents États au sein de différentes organisations des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la responsabilité assurée par une fonction d'évaluation professionnelle et indépendante, ont évolué depuis cette date. L'évaluation du MOPAN offre une occasion de développer les résultats et les recommandations visant à encourager l'élaboration d'une fonction d'évaluation plus transformatrice et analytique qui répond aux besoins. Les observations mises de l'avant par le Secrétariat ont pour but d'aborder les domaines à améliorer observés par le MOPAN, et contribueront à une fonction d'évaluation plus forte et plus indépendante conforme au mandat du Comité exécutif.

Observations du Secrétariat

13. Le Secrétariat a constaté que l'évaluation du MOPAN porte sur les domaines à améliorer suivants, afin de garantir la pleine efficacité de la fonction d'évaluation au sein du Secrétariat :

- a) Le caractère opportun et la pertinence des thèmes proposés pour l'évaluation;
- b) L'indépendance qui doit caractériser la fonction d'évaluation afin que son mandat soit respecté;
- c) Le besoin que l'évaluation devienne analytique;
- d) Le besoin de mieux suivre et déclarer les enseignements tirés des évaluations.

14. Le Secrétariat reconnaît la pertinence de ces résultats. Il tentera de corriger les problèmes et il élaborera un plan pour améliorer la performance des points faibles recensés dans le domaine d'évaluation. L'évaluation fait aussi référence à l'absence d'un rapport annuel autonome sur les activités de suivi et évaluation de l'Administrateur principal, Suivi et évaluation. Le Comité exécutif devrait déterminer s'il souhaite demander qu'un sommaire des activités annuelles de suivi et évaluation, y compris les principaux résultats de l'évaluation, soit préparé tous les ans ou tous les deux ans.

15. Le Secrétariat reconnaît également que bien qu'indépendante, la fonction d'évaluation du Secrétariat est reliée à la structure générale du Secrétariat. Afin de garantir le caractère indépendant de la fonction d'évaluation et que l'Administrateur principal, Suivi et évaluation exécute sa fonction conformément au mandat du Secrétariat, l'Administrateur principal, Suivi et évaluation conservera la responsabilité de définir et d'élaborer le programme de travail, de sélectionner les experts chargés

d'effectuer les évaluations et de l'approche générale entourant les voyages de mission, en fonction des ressources financières disponibles pour le programme. Le Secrétariat examinera les procédés qui pourraient influencer l'indépendance de la fonction d'évaluation, afin de cerner les occasions de protéger cette indépendance. La pratique du Secrétariat de produire une réponse de la direction aux évaluations dans le cadre de ce processus pourrait être mise en place.

16. De plus, selon l'observation du MOPAN, il y aurait lieu d'améliorer la qualité et la méthode d'évaluation, notamment grâce à une méthodologie plus transparente. Les méthodes pourraient s'harmoniser aux derniers développements au sein de la communauté d'évaluation provenant du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), et la façon dont les recommandations sont intégrées aux travaux du Fonds et de ses agences bilatérales et d'exécution devrait faire l'objet d'un meilleur suivi. L'Administrateur principal, Suivi et évaluation examinera les améliorations méthodologiques dans la façon de réaliser les évaluations et proposera de nouvelles modalités, s'il y a lieu, en plus du modèle actuel à deux étapes comprenant une étude théorique en tant qu'étape préliminaire d'une évaluation complète. Ces éléments pourraient contribuer à rendre la fonction d'évaluation plus transformatrice et analytique.

17. L'outil qu'utilise présentement l'Administrateur principal, Suivi et évaluation pour recueillir les enseignements tirés de la mise en œuvre de projets est étroitement lié à l'utilisation des rapports d'achèvement de projet. Ces rapports ont pour but d'appuyer la fonction de l'Administrateur principal, Suivi et évaluation en analysant les enseignements tirés déclarés par les agences bilatérales et d'exécution. L'utilisation de la signification des enseignements tirés aux fins d'évaluation va au-delà de l'utilisation d'énoncés descriptifs des réalisations au cours de la mise en œuvre d'un projet. L'Administrateur principal, Suivi et évaluation collaborera étroitement avec les agences bilatérales et d'exécution afin de créer des informations plus utiles sur les enseignements tirés à inclure dans les rapports d'achèvement de projet. L'Administrateur principal, Suivi et évaluation examinera aussi des moyens de créer une approche plus claire et conviviale qui permettra de profiter au maximum des enseignements tirés, afin de favoriser une analyse plus approfondie des enseignements tirés de différents types et groupes de projets, ce qui sera utile pour la conception et la mise en œuvre des futurs projets, et le recensement de domaines pouvant se prêter à des évaluations thématiques pertinentes à proposer au Comité exécutif.

18. L'Administrateur principal, Suivi et évaluation présentera les propositions ci-dessus lors de la soumission du programme de travail de la fonction d'évaluation à la 91^e réunion. Les informations seront organisées dans un projet de proposition de plan d'action accompagné d'un calendrier et des coûts pour réaliser les améliorations.

2. Cadre de résultats

Le cadre de résultats porte sur les objectifs à long terme du Protocole de Montréal. Le Fonds multilatéral recueille des données et présente des rapports sur plusieurs objectifs à moyen terme et indicateurs s'appliquant aux agences d'exécution et aux pays bénéficiaires, mais il n'existe aucun énoncé des résultats à moyen terme ni cadre de résultats « classique » pour le Fonds dans son ensemble, qui porterait sur la qualité ou la pérennité des résultats. Il n'existe aucun tableau de bord global, tant annuel que pour la période triennale de reconstitution. La fonction de suivi et d'établissement de rapports est moins développée pour le renforcement des institutions et des capacités que pour les projets d'investissement. Un cadre de résultats indépendant du calendrier de réglementation du Protocole de Montréal, qui comprendrait une série de mesures d'efficacité claires du Fonds multilatéral, pourrait avoir des résultats bénéfiques.

3. Fonctions d'information et de communication

Bien qu'elle soit publique, la documentation sur le Fonds multilatéral n'est ni claire ni accessible aux gens de l'extérieur. Les politiques, plans et progrès du Fonds sont intégrés dans de nombreux rapports

techniques détaillés liés aux réunions du Comité exécutif. L'ajout d'une fonction de communication et un site Web actualisé et convivial amélioreraient l'information publique et la reddition de comptes.

Contexte

19. L'équipe d'évaluation a conclu que bien que le Fonds multilatéral soit fortement axé sur les résultats, comme en fait foi le calendrier de réglementation du Protocole de Montréal, il pourrait bénéficier de l'élaboration d'un cadre de résultats indépendant du calendrier de réglementation. Ce cadre pourrait comprendre une série d'objectifs et d'indicateurs d'efficacité clairs pour l'ensemble du Fonds multilatéral, ce qui permettrait également d'aborder la question de sa pertinence dans d'autres domaines d'intendance sociale, économique et environnementale. Cette conclusion est liée à une autre observation du MOPAN sur la nécessité d'améliorer la fonction de communication afin de diffuser les résultats à plus grande échelle et accroître la responsabilité. Bien qu'il n'existe aucun lien étroit entre ces deux domaines à améliorer, les observations du Secrétariat tiennent compte de mesures concomitantes qui aideraient les deux domaines.

Observations du Secrétariat pour les domaines 2 et 3

20. Le Secrétariat reconnaît que le présent cadre de résultats porte nettement sur le respect des obligations au titre du Protocole de Montréal par tous les pays visés à l'article 5. Le Secrétariat tirerait avantage à élaborer, avec l'orientation du Comité exécutif, un cadre de résultats ayant des objectifs, des mesures, des résultats escomptés et des indicateurs d'efficacité clairs, afin de faire évoluer la connaissance de l'impact des activités financées par le Fonds multilatéral en matière d'intendance sociale, économique et environnementale.

21. À ce égard, le Secrétariat :

- a) Passera en revue les indicateurs, mesures et biens livrables actuels du Fonds multilatéral, ainsi que les autres tableaux de bord utilisés par des entités semblables dans l'élaboration d'un cadre de résultats qui définit les objectifs et les indicateurs d'efficacité mettant en évidence de manière plus efficace les résultats des activités recevant l'appui du Fonds multilatéral dans tous les domaines liés au Protocole de Montréal et autres domaines d'intendance sociale, économique et environnementale;
- b) Dressera une liste d'indicateurs pour les projets d'investissement et ne portant pas sur des investissements, le renforcement des institutions et les projets de renforcement des capacités et autres projets et activités en tenant compte de la manière dont les travaux du Fonds multilatéral, dans le contexte de son objectif principal, contribuent au Programme 2030 et aux Objectifs de développement durable;
- c) Créera un tableau de bord qui convient aux opérations du Fonds multilatéral basé sur ce qui précède et le rendra disponible d'ici à la 92^e réunion.

22. Le Secrétariat reconnaît également le besoin d'examiner la fonction actuelle d'information et de communication, et de mettre à jour la stratégie d'information du Fonds multilatéral.⁴ L'établissement d'un diagnostic et une étude de faisabilité des bases de données existantes et des exigences en matière d'information/site Web sont en cours, afin d'aider le Secrétariat à cet égard, et devraient être terminés avant la 91^e réunion.

23. La fonction d'information et de communication aura pour but de :

⁴ La stratégie d'information actuelle a été approuvée par le Comité exécutif à sa 39^e réunion, en mars 2003, et n'a jamais été mise à jour.

- a) Soutenir la création de systèmes de gestion des connaissances qui permettront d'organiser, d'intégrer et d'analyser efficacement l'information disponible au Secrétariat afin de saisir les enseignements tirés pouvant aider à transformer le débit de travail actuel, et ainsi accroître l'efficacité et améliorer l'établissement de rapports;
- b) Faciliter la diffusion des réalisations du Fonds multilatéral grâce à un site Web renouvelé et une présence sur les médias sociaux;
- c) Actualiser les plateformes et les outils de technologie de l'information utilisés à l'heure actuelle afin de faciliter un suivi et un établissement de rapports améliorés;
- d) Rendre les produits d'évaluation visibles afin de faciliter l'utilisation de l'apprentissage, la reproductibilité et la mise en œuvre des recommandations.

24. Le Secrétariat propose de présenter la stratégie d'information à jour pour examen par le Comité exécutif à sa 91^e réunion. La stratégie actualisée tiendra compte des résultats de l'établissement du diagnostic et de l'étude faisabilité, et comprendra un plan détaillé de gestion de l'information et des connaissances, les exigences en matière de site Web/technologie d'information, les ressources nécessaires et un calendrier de mise en œuvre clair.

4. Égalité des sexes

Le Fonds multilatéral a été un peu lent à aborder l'égalité des sexes en tant que question intersectorielle, malgré l'existence de politiques d'égalité des sexes dans toutes les agences d'exécution. Le Fonds a approuvé une nouvelle politique d'égalité des sexes. Bien que le fait de se limiter uniquement au mandat du Fonds soit louable, les agences d'exécution doivent être encouragées à veiller à ce que toutes leurs politiques et des normes minimales soient appliquées, en plus de celles exigées par le Fonds.

Contexte

25. La politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes dans les projets recevant l'appui du Fonds multilatéral a été adoptée par le Comité exécutif à sa 84^e réunion.⁵ Au cours de cette réunion, le Comité exécutif a demandé aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle à tout le cycle des projets, à partir des projets proposés pour examen à la 85^e réunion, et de fournir, lorsque c'est possible, des renseignements sur l'égalité des sexes dans les rapports de projets en cours avant la 85^e réunion. Au cours de cette même réunion, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat d'examiner la mise en œuvre de la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes et de préparer un rapport pour examen par le Comité exécutif à la 89^e réunion.⁶

26. Immédiatement après l'adoption de la politique opérationnelle, le Secrétariat a mis à jour tous les guides de préparation de projets afin d'y inclure un chapitre sur l'intégration de l'égalité des sexes. Tous les projets proposés au Comité exécutif pour examen à partir de la 85^e réunion comprenaient de l'information sur l'application de la politique en matière d'égalité des sexes y compris, dans plusieurs cas, des indicateurs et des résultats des activités proposées ainsi que des réalisations, conformément à la politique.

⁵ Décision 84/92

⁶ Dans ce contexte, la 89^e réunion fait référence à la première réunion régulière du Comité exécutif de 2022, qui est en fait la 90^e réunion, conformément au plan d'urgence pour la tenue des réunions du Comité exécutif dans le contexte de la COVID-19.

Observations du Secrétariat

27. Le Secrétariat passera en revue l'application de la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes et préparera un rapport pour examen par le Comité exécutif à sa 90^e réunion, conformément à la décision 84/92 e). Le rapport portera sur la façon dont les agences bilatérales et d'exécution ont appliqué la politique opérationnelle tout au long du cycle des projets et la contribution de l'application de la politique opérationnelle à la réalisation de l'objectif de la politique, ainsi que les indicateurs d'efficacité utilisés par les agences pour mesurer la réalisation des résultats des activités d'intégration de l'égalité des sexes dans les propositions de projets. Ce rapport tiendra aussi compte de la recommandation 1⁷ du rapport de vérification du Secrétariat du Fonds multilatéral, menée par le Bureau des services de contrôle interne, présenté à la 88^e réunion⁸, qui demande d'améliorer davantage les indicateurs d'efficacité qui mesurent l'obtention des résultats des activités d'intégration de l'égalité des sexes.

5. Pérennité

Les propositions de programme du Fonds multilatéral n'analysent pas explicitement les facteurs tels que la capacité des partenaires, les risques et les hypothèses essentielles servant de base à la pérennité. Le Fonds multilatéral doit accorder une plus grande attention à vérifier les résultats obtenus et garantir leur pérennité. .

Contexte

28. Dans ses conclusions principales, le MOPAN a indiqué qu'il y avait des mécanismes en place pour garantir un examen de haute qualité des propositions de projets. Le Secrétariat accorde une attention particulière à la pérennité des projets et des activités financées par le Fonds multilatéral lors de l'examen des projets, et les agences bilatérales et d'exécution examinent les risques et les capacités des partenaires dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre de leurs projets.

29. Le Secrétariat et le Comité exécutif accordent de plus en plus d'importance à la garantie de pérennité de l'élimination réalisée lors de l'examen des projets soumis aux fins de financement, comme le démontrent les exemples suivants :

- a) Les agences bilatérales et d'exécution, en collaboration avec les pays visés à l'article 5, devraient inclure les mesures réglementaires nécessaires pour garantir la durabilité de cette élimination dans le secteur, telles que des politiques d'interdiction générale de l'importation ou de l'utilisation des HCFC, lorsqu'elles préparent une demande de financement de plans d'élimination complète des HCFC dans le secteur de la fabrication, (décision 79/25);
- b) Les agences bilatérales et d'exécution ont été invitées à fournir de l'information sur la façon dont le pays mettra en place le cadre de politiques nationales en appui à l'introduction et à l'intensification de la nouvelle technologie et/ou des nouvelles pratiques des projets dans les projets concernant les nouveaux utilisateurs faisant la transition à des substances de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète et/ou tentant de réduire leur utilisation de substances réglementées (décision 84/84 c) i));
- c) Dans le but de garantir la pérennité des activités proposées dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, les pays visés à l'article 5 et les agences bilatérales et

⁷ Le Secrétariat devrait porter à l'attention du Comité exécutif la nécessité d'améliorer davantage les indicateurs d'efficacité qui mesurent l'obtention de résultats dans les activités d'intégration de l'égalité des sexes.

⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/2/Add.1

d'exécution ont accordé de plus en plus d'attention au renforcement des capacités et des institutions locales, entre autres mesures, afin d'offrir des programmes de formation à un plus grand nombre de techniciens en réfrigération ou aux douaniers; modifié le programme des instituts de formation, écoles professionnelles et/ou autorités douanières; mis à jour le code de bonnes pratiques d'entretien et mis en place des programmes pour reconnaître la compétence des techniciens à mettre en œuvre de bonnes pratiques d'installation et d'entretien; prolongé la formation afin d'y inclure la manipulation des technologies de remplacement des HCFC, surtout celles reposant sur des frigorigènes inflammables; et promu/facilité l'adoption de normes pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération. Les produits et les capacités créés grâce à des institutions locales tout au long de ces activités devraient perdurer, au-delà de l'élimination complète des HCFC, et contribuer à leur pérennité;

- d) Toutes les nouvelles phases des plans de gestion de l'élimination des HCFC comprennent une description du plan et des mesures du gouvernement, dont les mesures de réglementation, les mesures d'application et un suivi régulier des secteurs de consommation, des importateurs, des distributeurs et autres parties prenantes, afin de surveiller la pérennité de la réduction des HCFC dès l'achèvement de la phase, et les demandes de tranche incluent une partie décrivant la pérennité de l'élimination réalisée.

30. De plus, le Secrétariat et le Comité exécutif examinent attentivement les capacités des partenaires lors de l'examen des projets (p. ex., le Comité exécutif procédera à un examen des projets de renforcement des institutions, y compris le niveau de financement, au titre du point 5 de l'ordre du jour à la présente réunion), ainsi que la capacité des institutions du Fonds multilatéral à relever les nouveaux défis (p. ex., le Comité exécutif examinera le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/5 au point 6 de l'ordre du jour de la présente réunion, qui recommande au Secrétariat de préparer une analyse des capacités des institutions du Fonds multilatéral et des pays visés à l'article 5 pour la réalisation de la réduction progressive des HFC pour la première réunion du Comité exécutif en 2023).

31. Au point 4 de l'ordre du jour de la présente réunion, le Comité exécutif examinera un survol des programmes actuels de suivi et d'établissement de rapports, et des programmes applicables d'octroi de permis et de quotas élaborés avec l'appui du Fonds multilatéral (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/3). Ce document comprend des observations soumises à l'examen du Comité exécutif qui pourraient améliorer les mécanismes de suivi, d'établissement de rapports, de vérification et d'application soutenus au titre du Fonds, y compris ceux qui portent sur la vérification et le suivi une fois le programme terminé.

Observations du Secrétariat

32. Le Secrétariat se réjouit de l'orientation sur la façon de renforcer les mécanismes de suivi, d'établissement de rapports, de vérification et d'application appuyés par le Fonds après l'examen du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/3 par le Comité exécutif.

33. Le Secrétariat cherchera aussi des occasions de démontrer dans les futurs documents de réunion comment la pérennité des activités pertinentes sera assurée, en précisant la manière dont les capacités des partenaires, les risques et les hypothèses essentielles sont prises en compte.

Réponse de la direction

34. Le Secrétariat propose de soumettre le projet de réponse de la direction pour examen par le Comité exécutif à la 92^e réunion, conformément à l'orientation antérieure du Comité exécutif, afin de préparer une

réponse substantielle pour le Secrétariat du MOPAN qui comprendra les mesures en cours et celles que prendront le Comité exécutif et le Secrétariat en réponse à l'évaluation et à leurs progrès, s'il y a lieu.

Recommandation

35. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/2/Add.1 contenant les observations et les mesures proposées par le Secrétariat sur les cinq principaux domaines à améliorer recensés dans l'évaluation 2019 du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN);
 - b) Demander à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation d'inclure des mesures pour améliorer la fonction d'évaluation présentée dans les paragraphes 13 à 18 ci-dessus dans le programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2023, pour examen par le Comité exécutif à la 91^e réunion;
 - c) Charger le Secrétariat :
 - i) De créer un tableau de bord qui convient aux opérations du Fonds multilatéral et le rendre disponible d'ici à la 92^e réunion;
 - ii) De mettre à jour la stratégie du Fonds multilatéral, y compris un plan sur la gestion de l'information et des connaissances, les exigences en matière de technologie de l'information/site Web, les ressources nécessaires et le calendrier de mise en œuvre, et de la soumettre pour examen par le Comité exécutif à la 91^e réunion;
 - iii) D'examiner d'autres occasions de mettre en évidence les autres façons de garantir la pérennité des activités recevant l'appui du Fonds multilatéral, notamment en apportant plus de précisions sur l'examen des capacités, des risques et des hypothèses essentielles des partenaires dans les documents présentés par le Secrétariat;
 - iv) De préparer un projet de réponse de la direction du Comité exécutif au Secrétariat du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales sur son évaluation du Fonds multilatéral, réalisée en 2019, conformément à l'orientation antérieure du Comité exécutif.
-